

Les brèves de l'AFE

A la Une
Logement et
normalisation : la
simplification aura-t-
elle raison de la RT
2012 ? p 2

**Vers la démocratisation
des LED chez les
particuliers** p 6

**Quel avenir pour
l'éclairage made in
France ?** p 11

**Matières premières et
terres rares : de la
sécurité des
approvisionnements** p
12

A LIRE

[Interview de Jacques
Darmon, journaliste pour
la revue Lux](#)

Marché de l'éclairage, made
in France, rénovation des
bâtiments tertiaires et les
difficultés de l'éclairage
domestique de qualité ...

Sommaire:

Règlementation	2
Eclairage intérieur	5
Eclairage public	7
Santé	10
Perspectives	11
LED	14
Ne loupez pas	15

Le mot de l'AFE sur l'actualité

Editorial d'Alain Azaïs, Délégué Général

Pour beaucoup d'entre
vous, ce mois de mars a
été consacré à la
préparation puis au début
du [salon Light+Building](#).
Cette édition 2014 a sonné
la consécration des LED,
et abordé les perspectives
des OLED. Ces Brèves
n° 123 n'ont pas pour objet
de le redire, ni de prouver
le potentiel des LED, qui
ont fait la preuve de leurs
performances. Au
contraire, ce numéro des

Brèves accompagne ce qui
a été vu au salon et est
consacré au contexte
français dans lequel vont
devoir s'intégrer les
nouvelles technologies
présentées. Un
enchevêtrement de normes,
parfois en contradiction, des
filières qui se fédèrent, des
marchés qui se dessinent...
Voilà ce que ce numéro
vous propose.

Fidèle à son rôle, l'AFE se
propose de vous donner les
repères nécessaires et de
vous questionner sur l'état
actuel de l'éclairage et son
futur. Présente dans tous les
débats malgré le fait qu'elle
ne soit jamais citée, la
transition éclairagiste bat son
plein. Transition énergétique,
logement, rénovation du
tertiaire... Tous ces sujets
sont vitaux pour l'éclairage,
et pour nous tous.



INTERNATIONAL
YEAR OF LIGHT
2015

Réunion pour l'Année de la lumière en France 2015

Le 2 avril dernier, les membres du comité d'organisation de l'Année de la lumière en France se sont réunis. L'Association française de l'éclairage fait partie du comité organisateur de cette année entièrement dédiée aux capacités de la lumière à répondre aux grands défis contemporains : énergie, éducation, santé et développement durable. Seule organisation française traitant de lumière et santé, mais aussi d'éducation et de jeunesse, en passant par l'énergie et le développement durable, **l'AFE sollicitera bientôt l'ensemble de son réseau, de ses adhérents et de ses partenaires, afin de mettre la lumière en fête en 2015 !**

Formations de l'AFE

Vous pouvez dès à présent vous inscrire pour :

Le prochain stage « Initiation » - 13, 14 et 15 mai 2014

Le prochain stage « Les LED, de quoi parle-t-on ? » - 27 mai 2014

Nous vous rappelons que des formations « à la carte » peuvent être organisées spécialement pour votre entreprise, en dehors des dates du programme, pour répondre à une demande particulière.

Contactez-nous au 01 45 05 72 22.

[Cliquez ici pour consulter le programme](#)

Logement et normalisation : la simplification aura-t-elle raison de la RT 2012 ?

Beaucoup d'encre a déjà coulé sur cette réglementation. « Usine à gaz », « élitiste », « indigeste »... les qualificatifs utilisés dans la presse et parmi les professionnels sont peu flatteurs. Depuis plus d'un an qu'elle est entrée en vigueur, l'application de la RT est plus que mitigée.

Le sondage de la discordance

Réalisé en septembre 2013, le sondage Ipsos réalisé pour Le Moniteur a jeté un nouveau pavé dans la mare : sur les 850 professionnels interrogés, 10 % des maîtres d'ouvrage et 11 % des entreprises déclarent ne jamais avoir appliqué la réglementation. 63 % la trouvent difficile à mettre en œuvre.

Les maîtres d'ouvrage restent les bons élèves de l'application de la mesure (70 %), suivis par les maîtres d'œuvre (54 %), et les entreprises (24 %).

Des difficultés bien connues

Pour EnergiePlus, si la RT 2012 est peu appliquée, ce n'est pas seulement en raison des constructions BBC et du surcoût (10 % supplémentaire) engendré. En donnant la parole aux professionnels, de très nombreuses voix s'élèvent contre l'inadéquation et l'inapplicabilité de la réglementation. Pour Gilles Guyto, responsable du pôle construction du cabinet Pouget, les plus en difficulté seraient les petits maîtres d'œuvre et constructeurs de maisons individuelles.

Des constructeurs en première ligne, puisque selon le dernier baromètre du marché de l'immobilier, l'entrée en vigueur de la RT 2012 a déjà fait grimper les prix des maisons d'environ 12 % (entre 10 et 15 % selon les cas). (Explorimmo.com – 20 mars 2014)

Les acteurs se mobilisent

Et les politiques et associations ne sont pas en reste concernant cette grogne. Le 18 mars dernier, c'était Alain Lambert, ex-ministre du Budget, qui en rajoutait une couche lors de la conférence « Equilibre des énergies » : « *le texte est trop compliqué pour les citoyens et est trop difficile à appliquer... On n'a pas trouvé pire* »

([L'energied'avancer.com](http://Lenergied'avancer.com) – 28 mars 2014)

« Il semblerait aussi que les personnels scientifiques et techniques *perdent leur savoir et leur créativité à respecter la réglementation et non la finalité de la réglementation* ». La RT 2012 bloquerait l'innovation scientifique et technique. Monsieur Lambert a aussi dénoncé le poids financier de la norme pour le pays dont l'appareil normatif coûterait 3 points de PIB par an, soit environ 60 milliards d'euros, d'après l'évaluation de la Commission européenne ».

Autre critique, les objectifs de la loi Grenelle concernant la baisse des émissions de CO₂ ne seraient absolument pas pris en compte. L'association « Sauvons le climat » a d'ailleurs déposé, en septembre 2013 auprès du Conseil d'Etat, une requête pour adapter la RT 2012.

Vers une révision de la norme ?

C'est en tout cas le sens des 50 propositions remises fin mars à Cécile Duflot « visant à simplifier les normes de construction », c'est-à-dire à créer un « choc de simplification ». Ces propositions émanent de l'Ordre des architectes, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (Capeb), la Fédération Française du Bâtiment (FFB), l'Union des Maisons Françaises (UMF), l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) ou la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI). Avec pour objectif de « prendre davantage en compte le confort et l'usage du logement », les propositions demandent une réduction du « stock » de normes et en levant « pour les petits logements l'obligation d'appliquer la réglementation thermique RT 2012 lors d'une extension ».

L'arbitrage de Cécile Duflot

Le 18 mars dernier, Cécile Duflot dévoilait au Moniteur quelques mesures phares d'« Objectifs 500 000 », concertation menée depuis novembre 2013. Un allègement des normes aura bien lieu, avec, entre autres, une réforme de l'AFNOR, qui produit chaque année 300 normes (nouvelles ou révisées). ([Le Moniteur](http://LeMoniteur.com) – 18 mars 2014)

Sur la RT 2012 toutefois, l'ex Ministre du Logement déclare : « *Je pense qu'il n'est ni souhaitable, ni nécessaire de réviser sur le fond la RT2012, nous devons par contre veiller à ce qu'elle puisse être mise en œuvre.* » Et sur les labels HPE et THPE de RT : « Le but de ces labels se limitait à renforcer l'exigence de la RT 2012 en matière de consommation énergétique. Nous devons aller vers une plus grande performance environnementale des bâtiments. En plus des cinq usages de l'énergie couverts par la RT 2012, il faut prendre en compte, à l'usage du bâtiment comme lors de sa construction, la consommation d'eau, de déchets, les émissions de CO₂, de polluants, la préservation de la biodiversité, l'origine des matériaux, etc. Pour cela, nous allons définir, avant la fin de l'année, avec les professionnels, un nouveau label environnemental ».

Un nouveau label qui suscite déjà bien des réserves

Les 5 fédérations déclarent qu'elles se montreront « particulièrement attentives » à ce nouveau label, qui ne « devra pas générer de surcoûts ». Une vigilance sur le coût qui portera également sur la création d'un Conseil supérieur de la construction, « réunissant les représentants des ministères concernés (Logement, Environnement, Redressement productif, Santé...) et les professionnels ». Une « nouvelle gouvernance, qui devra intégrer systématiquement l'impact économique des normes et réglementations envisagées ». ([La Tribune.fr](http://LaTribune.fr) – 31 mars 2014)

Vu dans EnergiePlus- 15 mars 2014 / [L'energied'avancer.com](http://Lenergied'avancer.com) – 28 mars 2014 / [La Tribune.fr](http://LaTribune.fr) – 31 mars 2014 / [Le Moniteur](http://LeMoniteur.com) – 18 mars 2014

Note de l'AFE

Principes de la RT 2012

La norme RT 2012 est l'une des dispositions qui ont été prises dans le cadre du Grenelle de l'environnement pour limiter la consommation d'énergie des bâtiments neufs à un plafond de 50 kWh d'énergie primaire par an et par mètre carré.

Rappel réglementaire

La RT 2012 s'applique :

- Depuis le 28 octobre 2011 pour les bâtiments de type bureaux, enseignement, établissements d'accueil petite enfance
- Depuis le 1^{er} mars 2012 pour les bâtiments à usage d'habitation situés en zone ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)
- Depuis le 1^{er} janvier 2013 pour tous les autres bâtiments neufs tertiaires et résidentiels.

Pour évaluer les consommations dues à l'éclairage, la RT 2012 prend en compte :

- L'éclairage général,
- L'éclairage d'appoint pour la réalisation de tâches professionnelles et celui des éléments architecturaux appartenant au bâtiment.

Elle écarte les éclairages extérieurs, de parking et de sécurité, de même que l'éclairage destiné à valoriser des objets et marchandises.

Pour aller plus loin

- [Appliquer la RT 2012 : étude de cas et simulations](#)
- [L'éclairage dans la RT 2012](#)

Les CEE toujours en débat

Créé en 2006, le mécanisme des CEE oblige les fournisseurs d'énergie (EDF, GDF Suez, Total, etc.) à mettre en place et financer des actions d'économies d'énergie, « sous peine de fortes pénalités ».

Alors même que l'attente auprès des principaux obligés augmente, il semble que le dispositif des CEE fasse l'objet de nombreuses incertitudes, y compris de la part des services de l'Etat. Si la 3^e période du dispositif (2015-2017) a été annoncée fin 2013, Philippe Martin annonçant un doublement des objectifs, un nouveau rapport d'évaluation économique du dispositif a été commandé mi-mars par les ministères des Finances et de l'Ecologie.

Les CEE n'en finissent plus de faire l'objet de rapports, puisque le Conseil général de l'économie et la Cour des Comptes s'y étaient déjà attelés tour à tour. Le rapport de cette dernière avait même été en partie repris par Philippe Martin lors de la fixation de la 3^e période. Et cette fois, ce sont trois organismes qui vont s'y coller : Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEJET), le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et l'inspection générale des finances (IGF).

Alors que le rapport de la Cour des Comptes avait été clément, proposant seulement quelques « améliorations » et réaffirmant le coût faible du dispositif (environ 1,4 milliard d'euros entre 2010 et 2013) par rapport aux économies affichées, les nouveaux rapports risquent bien d'être moins avantageux. Doivent être en effet réévalués les impacts des CEE dans leur globalité : incitation à la décision d'investissement, impacts économiques, coût global, et notamment par rapport aux autres dispositifs, impacts sur l'emploi et la croissance... Bref, réétudier tout le dispositif. ([Le Moniteur.fr](#) – 10 mars 2014)

Rendu du rapport prévu pour le 31 mars.

Pour rappel, la France n'est tenue à aucune méthode d'évaluation du dispositif, tant qu'elle « justifie que l'ensemble des mesures prises satisfasse à l'obligation de 1,5 % d'économie d'énergie chaque année telle que prévue au niveau européen ».

La Suisse prend le contrepied

Si la France persévère dans le dispositif des CEE et leurs améliorations, ou du moins dans les études, la Suisse semble prendre la tangente. Le CDF (Contrôle fédéral des Finances) demande une refonte du modèle, ayant décelé une « certaine opacité dans le calcul et une tendance à surestimer les économies d'énergie ». Il faut dire que l'enjeu est de taille, puisque les fonds publics devraient doubler d'ici peu, de 300 à 600 millions de francs suisses. (*EnergiePlus* – 15 mars 2014)

La révision des fiches

A ce jour, il existe 301 fiches CEE. Deux « substantielles » modifications doivent y être apportées :

- La « définition des modes de preuve que les demandeurs de CEE devront établir en vue d'un contrôle à posteriori des actions d'économies d'énergie par sondage »
- La révision des fiches d'opérations standardisées afin d'anticiper la directive écoconception, applicable au 26 septembre 2015

97 fiches ont été désignées prioritaires pour être révisées d'ici le 15 mai et publiées au JO courant juillet. En octobre, 188 autres fiches devront suivre. Figure notamment dans les sujets débattus les modalités de constitution d'une demande de CEE. (*EnergiePlus* – 15 mars 2014)

Note de l'AFE

L'éclairage public représente à peine 0,80 % des CEE déposés au 30 août 2013 (Source : ADEME). Pourtant, les travaux de rénovation de l'éclairage public sont éligibles aux CEE via les opérations standardisées de :

- Système de régulation de tension en éclairage extérieur : RES-EC-01
- Système de maîtrise de la puissance réactive en éclairage extérieur : RES-EC-02
- Système de variation de puissance en éclairage extérieur : RES-EC-03
- Luminaire d'éclairage extérieur : RES-EC-04 (Le nouvel arrêté du 11/04/12 a modifié les conditions d'éligibilité de la fiche RES-EC-04, avec une valeur de l'ULOR passée de 20 % pour l'éclairage d'ambiance à 5 %. Cette modification fait l'objet de contestations).
- Installation de diodes électroluminescentes dans la signalisation lumineuse tricolore : RES-EC-05

Conditions d'éligibilité:

- L'efficacité lumineuse de l'ensemble lampe + auxiliaire doit être supérieure à 70 lumen par Watt.
- L'indice de protection (IP) minimal de l'ensemble du luminaire doit être de 55.
- La valeur du flux lumineux sortant dirigé vers l'hémisphère supérieur (ULOR) doit être inférieure à 3 % pour l'éclairage fonctionnel et à 5 % pour l'éclairage d'ambiance.

Notre-Dame de Paris : conception lumière et cas d'école

Le sujet a fait l'objet de nombreux articles au cours des mois de février et mars. Réalisée à l'occasion des 850 ans de la grande dame, c'est le photographe de cinéma et de télévision Armand Zadikian qui a imaginé la mise en lumière.

Ce dernier avait déjà été en charge de « l'éclairage de la retransmission télévisée des obsèques de l'abbé Pierre ». L'artiste s'est fait épauler par les architectes des Bâtiments de France. Une mise en lumière qui n'aurait pas été possible avant, « les solutions technologiques n'étant pas viables » selon Christophe Bresson, marketing & corporate communication manager chez Philips Lighting. Il faut dire que la mise en lumière de l'édifice devait répondre aux deux vocations de la cathédrale : l'aspect « culturel » et l'aspect « culturel » (14 millions de visiteurs chaque année).

La patte du « concepteur lumière » du projet

« Les principaux objectifs portent sur la mise en valeur de l'architecture, ses perspectives et l'amélioration du confort visuel associées à un pilotage adapté aux divers besoins de la cathédrale ». (Batiweb.com – 12 mars 2014)

« Incrustées dans les détails de l'architecture, sans aucune fixation sur la pierre mais uniquement dans les joints », 400 LED fonctionnent avec une puissance de 30 kW, « soit une économie d'énergie de 80 % ». Armand Zadikian précise : « Dès qu'on a choisi la technologie LED, j'ai proposé que l'on passe à un système de commande informatisé, à écran tactile, pour remplacer les boutons poussoirs ».

Différentes ambiances sont donc proposées. Autre spécificité du projet, la création « d'une colonne vertébrale, horizontale, modulable et facilement accessible » par Benoit Ferré architecte du clergé affectataire (Compagnie Européenne d'Architecture, EUROGIP). « Cette colonne technique court sur trois cents mètres, le long du Triforium.

La plupart des projecteurs sont disposés dans la partie supérieure de la cathédrale, au niveau du triforium et orientés vers l'autel, l'ambon, le siège, la nef, les transepts, les stalles, la piéta, l'orgue et la colonnade du Triforium ».

Le choix de la technologie

La cathédrale comptabilise une durée d'éclairage moyenne de 11 h par jour (entre 9 et 20 h), sans compter les événements spéciaux comme les concerts, pour une

puissance de 140 kWh. Chacun des 13 lustres de la nef était équipé de 20 ampoules, remplacées 4 à 5 fois par an. Le choix d'Armand Zadikian s'est donc porté sur des LED, changées « tous les 5 ans environ ».

Autres avantages : « leur faible besoin d'entretien, le fait qu'elles ne chauffent pas et n'abîment pas les pierres historiques ». Le concepteur précise toutefois : « le seul entretien nécessaire, c'est la poussière qu'il faut enlever pour ne pas perdre en intensité lumineuse ». ([20 Minutes.fr](http://20Minutes.fr) – 13 mars 2014)

Et puis il faut dire que les LED permettent de gérer les points lumineux à distance. Une quinzaine d'ambiances « avec des lumières de couleur ou de différentes teintes de blanc sont ainsi disponibles ». (RTL.fr – 12 mars 2014)

La consommation de la cathédrale serait par conséquence réduite à 30 kWh, soit une division par 4,5.

Vu dans [Les Echos](http://LesEchos.com) – 12 mars 2014 / Batiweb.com – 12 mars 2014 / [20 Minutes.fr](http://20Minutes.fr) – 13 mars 2014 / RTL.fr – 12 mars 2014

Note de l'AFE

Nous vous invitons à lire la brève page 13 au sujet de la définition du rôle de concepteur lumière face aux nouvelles technologies et aux villes intelligentes de demain.

Les grands de l'électronique, jusque là cantonnés au marché professionnel se lanceront également sur le marché domestique :

« Toshiba prévoit ainsi de commercialiser cette année ses premières LED auprès du grand public en France et en Allemagne. « Nous avons attaqué par le marché des professionnels, et nous avons l'ambition d'aller vers les particuliers. Même si les marges sont plus faibles, c'est important pour nous d'être connus du grand public », indique François Séguineau, vice-président de l'activité éclairage chez Toshiba Europe ».

Vu dans [Les Echos.fr](http://LesEchos.fr) – 27 mars 2014

Si le coût des LED est souvent évoqué pour expliquer leur faible pénétration du marché domestique, voilà une mesure qui devrait donner un coup de pouce financier aux particuliers qui souhaitent installer la technologie LED.

EDF et Philips se sont associés afin de baisser les prix sur 600 000 ampoules LED pour l'année 2014. Vendues à partir d'avril par pack de 2 au prix de 9,90 euros (environ 30 % de moins que le prix public pour ces produits), les LED ne seront distribuées que dans trois enseignes : Castorama, Cora et Casino, et ce jusqu'à épuisement des stocks.

« Chaque lampe vendue bénéficiera d'une participation financière d'EDF et d'un effort commercial complémentaire de Philips et du distributeur pour offrir aux consommateurs la possibilité de s'équiper avec des LED pérennes, puissantes et de qualité, a indiqué EDF dans un communiqué. »

Ce n'est pas la première action de ce genre pour l'entreprise. En 2009, elle s'associait à Osram dans un programme similaire afin de favoriser les lampes basse-consommation.

Pour EDF, ces opérations entrent dans le cadre de ses obligations en matière d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique. Il faut dire que l'entreprise est sous la pression du gouvernement pour améliorer le coût d'obtention des certificats d'économies d'énergie, sans quoi les tarifs de l'électricité pourraient bien augmenter.

Pour rappel, l'ex Ministre de l'Ecologie Philippe Martin avait annoncé un objectif de 660 térawattheures d'économies, « soit un quasi-doublement du rythme annuel actuel », pour la 3^e phase du dispositif CEE (2015-2017). Pour Philips Lighting, l'objectif est de « doper un taux de pénétration des LED plus bas en France que dans d'autres pays ». Pour

Benjamin Azoulay, directeur de Philips Lighting France, cette faible croissance est due au coût plus faible de l'électricité, « à des produits qui n'ont pas toujours eu la qualité attendue ». D'autres actions similaires sont prévues cette année en Corse et outre-mer, avec un objectif de 500 000 exemplaires. De 2005 à 2008, plus de 2 millions de lampes basse consommation avaient été vendues lors de la précédente opération.

Perspectives de marché

Dans un article intitulé « [Les LED s'installent dans l'éclairage européen](#) », le journal Les Echos dresse un bilan des derniers chiffres publiés sur le marché.

- En 2012, les LED représentaient 20 % du marché européen de l'éclairage professionnel et grand public (Etude du cabinet CSIL).
- En France, elles ont gagné 10 points de part de marché sur le grand public ces 5 dernières années, avec un taux de pénétration de 12,6 % en 2013 selon GfK. Le retrait des lampes à incandescence ainsi que la baisse des prix (- 50 % en deux ans selon CSIL) devraient favoriser une plus grande pénétration.

« « Les lampes LED devraient atteindre en fin d'année 20 % du marché français grand public, et passer ainsi devant les fluocompactes », estime Pierre Cuny, analyste chez GfK ».

- En 2020, la part de marché devrait culminer entre 60 et 65 % du marché européen.

Des résultats qui devraient également bénéficier de la directive européenne à venir, « attendue pour 2016 », sur les éco-halogènes.

Vu dans [Les Echos.fr](http://LesEchos.fr) – 27 mars 2014 / AFP – 28 mars 2014 / Vu dans [Les Echos.fr](http://LesEchos.fr) – 27 mars 2014

Note de l'AFE

Le prix moyen d'une LED est d'environ 11 euros (fluo-compacte, environ 10 €, halogène : 5 €). On ne peut que saluer toute initiative visant à développer le marché des LED, offrant ainsi plus de choix et un accès plus facile à l'éclairage pour les consommateurs. C'est aussi un meilleur accès à l'efficacité énergétique pour ces ménages, dont ¼ du budget est dédié chaque année au loyer, à l'éclairage et au chauffage de leur logement.

Le temps d'éclairage moyen des foyers français est de 2464 h soit 6,7 h par jour, pour une consommation annuelle comprise entre 325 et 450 kWh. Avec une moyenne de 25 points lumineux par foyer et un renouvellement d'environ 3 lampes par an, le gisement d'économies est important.

Les axes routiers, victimes des économies d'énergie

Après la Belgique, c'est au tour du Luxembourg d'annoncer son intention de couper l'éclairage des axes routiers. François Bausch, Ministre écologiste du Développement durable et des Infrastructures, a déclenché l'ire de plusieurs associations d'usagers luxembourgeoises en annonçant début mars son intention de couper l'éclairage des autoroutes entre minuit et 6 h du matin.

Objectif de la mesure : économiser 100 000 euros chaque année. Une première phase de test avant la généralisation de l'extinction est prévue. « Les lampadaires resteraient toutefois allumés aux endroits dits «accidentogènes», comme les échangeurs ».

Sauf que, dans le cas luxembourgeois, le ministre a également décidé de démonter les installations afin de supprimer définitivement les éclairages ; « montant auquel s'ajoute encore 750 000 euros d'épargnés par le non-remplacement de 595 candélabres et 727 luminaires. »

Des arguments auxquels les associations d'automobilistes (dont l'ACL) et de sécurité routière sont insensibles et vivement opposés. Ils dénoncent « des économies

dérisoires face au coût que représentent les accidents pour la société». « Un constat appuyé par Paul Hammelmann, directeur de la Sécurité routière: « *Les accidents coûtent 880 millions d'euros par an. Il ne faut pas lier économies et sécurité* ». L'ACL rappelle également qu'en l'absence d'éclairage, les usagers risquent d'adopter le réflexe d'allumer les feux de routes, avec les éblouissements que cela peut entraîner.

La France prendra-t-elle exemple sur ses voisins ?

Noël Mamère, député de Gironde, avait été saisi par la Ligue de Défense des Motards au sujet de la Rocade de Bordeaux. Dans une question au Ministre de l'Ecologie et du développement durable, le député interpellait le Ministre sur un compromis possible avec l'installation d'un éclairage à lampadaires solaires.

Le Ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, Frédéric Cuvillier, lui a répondu fin février. Il rappelle que la décision d'extinction fait suite à un schéma directeur d'éclairage de la rocade de Bordeaux, rédigé par la direction interdépartementale des routes Atlantique et validé par le préfet en juillet 2013. Ce schéma s'inscrit dans

« un projet national visant à optimiser la consommation énergétique... et à limiter la pollution lumineuse, tout en respectant les impératifs de la sécurité routière ».

Le Ministre prend appui sur une non augmentation de l'accidentalité depuis l'extinction totale ou partielle sur la Rocade ainsi que sur « le réseau routier national non concédé où l'éclairage a été réduit ». Il précise toutefois que ces décisions doivent être accompagnées « d'un certain nombre de mesures ». « Notre préoccupation constante est d'assurer la sécurité des usagers sur la route, et il est nécessaire pour cela d'engager une concertation. Vous avez esquissé des pistes qui peuvent être extrêmement utiles dans le cadre des travaux d'amélioration ou de modernisation de futures infrastructures, notamment en matière de densité de luminosité. Il nous reviendra d'expertiser toutes les solutions et, en tenant compte des contraintes et des attentes, de faire en sorte que les conflits d'usage trouvent ainsi une solution pertinente ». *

[Cliquez ici pour lire la réponse complète](#)

Vu dans [L'essentiel.lu](#) – 4 mars 2014 / [L'essentiel.lu](#) – 6 mars 2014

Note de l'AFE

Mobilisée sur le sujet, l'AFE a engagé plusieurs démarches auprès des autorités bordelaises afin d'expliquer les besoins humains en termes de conduite. L'organisation d'une table ronde, suggérée au Préfet, ainsi que des courriers officiels aux autorités ont été la forme que nous avons privilégiée, dans le but d'inciter au dialogue.

Malheureusement, des deux côtés de la frontière, il semble également que le point de vue des utilisateurs et des professionnels, non négligeable, ne fasse pas le poids face aux arguments économiques.

*La préconisation soutenue par la Ligue de Défense des motards ainsi que Noël Mamère n'est pas soutenue par l'AFE, qui a déjà expliqué aux motards la non adéquation de cette solution dans le cas de la Rocade de Bordeaux.

L'éclairage public au cœur des municipales

Si chaque élection s'accompagne d'annonces et de communiqués de presse, ces dernières élections ont été quelque peu spéciales en ce qui concerne l'éclairage public.

L'ANPCEN avait décidé de prendre les devants en publiant les premiers résultats de l'arrêté du 25 janvier 2013 un mois avant les élections.

Une publication à laquelle le Syndicat de l'éclairage a décidé de réagir, en publiant [un communiqué à la mi-mars](#). Intitulé « La Lumirévolution est en marche », le communiqué salue les premiers bilans dressés de l'arrêté et la prise de conscience que « l'éclairage n'est pas un détail banal ». Le syndicat rappelle que si les enjeux des éclairages inutiles étaient importants, c'est maintenant au tour de « la partie immergée de l'iceberg » qu'il faut s'attaquer : « les 90 % restants de la consommation des installations d'éclairage ».

Ayant « pourtant attiré à plusieurs reprises l'attention du gouvernement sur ce véritable gisement, en vain », le syndicat des industriels de l'éclairage rappelle que des systèmes permettent de gérer plus durablement les consommations d'énergie liées à l'éclairage.

Le sondage réalisé par Harris Interactive pour le groupe SPIE va à contrario de la mode médiatique actuelle : les français sont bel et bien attachés à leur éclairage public. 1 français sur 5 juge donc que sa rue n'est pas assez éclairée et 90 % de la population française « juge qu'il s'agit d'un enjeu central de sécurité ».

Menée en février 2013 sur 1 766 personnes, l'enquête tombait à pic pour remettre quelques faits en place, rappelant aux Maires que si le développement durable est une question prioritaire, il n'est pas opposé à un éclairage maîtrisé.

Et les sondés sont particulièrement sensibles à cette question, puisque le développement durable fait partie

des trois attentes majeures envers les élus, avec la baisse des dépenses publiques et les performances des équipements.

Parmi les chiffres les plus parlants, nous avons relevé :

- 1 français sur 5 estime que sa rue n'est pas assez éclairée
- 26 % déclarent ne pas être satisfaits de l'éclairage de leur commune en général (chiffre plus élevé chez les habitants de grandes villes) et seul 1 français sur 10 se déclare très satisfait
- Les objets d'amélioration de l'éclairage public : la consommation d'énergie trop importante (45 %) suivie des dépenses publiques jugées excessives (34 %)

A noter que le sondage précise que 83% des sondés sous-estiment la part de l'éclairage dans les dépenses d'électricité des communes.

Sensibles sur le porte-monnaie, les français continuent de penser, à 73 %, qu'il est possible d'allier environnement, baisse des dépenses et éclairage. « L'amélioration de l'efficacité énergétique des luminaires constitue la solution privilégiée par toutes les catégories de répondants ». Pour Daniel Boscari, animateur du Club collectivités et directeur du développement collectivités territoriales de SPIE, « il semble que les actions de sensibilisation visant la baisse de la consommation énergétique des logements privés par l'installation d'équipements plus performants portent aussi leurs fruits dans les attentes de nos concitoyens dans le domaine public. »

[Voir le communiqué complet de SPIE](#)

Vu dans [Bienpublic.com](#) – 11 mars 2014 / [Le Moniteur.fr](#) – 12 mars 2014 et plus de 20 autres sources...

« La magie de Clermont by night »

L'ENSACF (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand) a lancé une démarche intéressante afin de sensibiliser les futurs et jeunes architectes à la lumière et la conception lumineuse.

Intitulée « La magie de Clermont by night », l'opération invite ces jeunes à parcourir la ville la nuit, puis à poster les photos sur la page Facebook dédiée.

A l'origine du projet, Rémi Laporte détaille :

« A Clermont, comme dans bien d'autres villes, les principaux espaces publics et monuments sont souvent éclairés comme un visage qu'on aurait trop maquillé. Par contraste, le restant de la ville semble peu ou « mal » éclairé par des candélabres routiers à lumière blafarde, dont l'implantation hasardeuse alterne

de gros halos de lumière et taches d'obscurité entre lesquels s'épanouissent différents types de pénombre. Pour peu que l'on y prête attention, cette transformation d'ambiance nous révèle autrement certains édifices ».

Vu dans La revue Lux numéro 276 – mars/avril 2014

L'Earth Hour ne fait pas l'unanimité au sein des écologistes

Les petits plats avaient pourtant été mis dans les grands pour cette édition 2014 d'« Une heure pour sauver la planète », avec Spiderman comme protecteur. 200 villes françaises ont participé à l'opération, et 7 000 villes dans 157 pays.

Une cinquantaine de monuments emblématiques et sites ont été éteints, comme la Tour Eiffel.

Toutefois, cette dernière n'est restée dans le noir que

cinq minutes, « pour des raisons de sécurité ».

Si l'opinion générale mondiale est favorable à cet événement, les critiques demeurent. Cette année, c'est, de façon surprenante, une grande figure écologiste qui s'est exprimée contre l'Earth Hour.

Le politique danois Bjørn Lomborg estime en effet que l'opération « fait très peu pour le vrai problème de réchauffement de la planète. Selon lui, « cette célébration

de l'obscurité envoie le mauvais message... Alors que plus d'un milliard de personnes dans le monde font un symbole de l'économie de l'énergie électrique non essentielle pendant une heure dans l'année, 1,3 milliard de personnes à travers le monde en développement continueront à vivre sans électricité comme elles le font tous les autres soirs de l'année ».

Vu dans [La Dépêche.fr](http://La-Depêche.fr) – 30 mars 2014 / Liberation.fr – 29 mars 2014

Note AFE

Pour comprendre : Bjørn Lomborg est un statisticien danois, professeur à la Copenhagen Business School et ancien directeur de l'Environmental Assessment Institute à Copenhague. Ancien membre de Greenpeace, il a acquis une renommée internationale pour son livre polémique « L'Écologiste sceptique » (publié en danois en 1998, en anglais sous le titre « Skeptical Environmentalist » en août 2001, puis en français en 2004).

En 2004, Bjørn Lomborg fonde, avec l'aide de The Economist et du gouvernement danois, un think tank nommé « Consensus de Copenhague ». Son but déclaré est d'établir des priorités dans les besoins d'investissement. Il est régulièrement sollicité dans les débats politiques ainsi que dans les grands médias comme le New York Times pour ses analyses politiques.

La lumière, essentielle au bon fonctionnement du cerveau

« Il est prouvé depuis longtemps que la lumière a des effets importants sur notre cerveau et notre bien-être. Elle joue un rôle essentiel dans un ensemble de fonctions dites « non-visuelles ».

Des scientifiques de l'équipe du Centre de Recherche du Cyclotron de l'Université de Liège (Belgique) et du Département de Chronobiologie de l'Institut Cellules souches et Cerveau de l'INSERM sont allés plus loin et ont réussi à démontrer que notre cerveau conservait une sorte de « mémoire » d'exposition à la lumière (appelée mémoire photique), améliorant les performances cognitives quelques heures après l'exposition à la lumière. Un effet à retardement dû, encore une fois, à la mélanopsine. Les effets seraient notables sur la cognition et la vivacité. Si l'on savait depuis une dizaine d'années que cette hormone permet la

transmission de l'information lumineuse vers de nombreux centres du cerveau « non-visuels » et régule notre rythme biologique, son influence sur les performances intellectuelles n'avait encore jamais été démontrée.

« *Nous aurions une machinerie dans l'œil, identique à celle des invertébrés, qui participe à la régulation de notre cognition. Cette recherche met en avant l'importance de la lumière pour les fonctions cérébrales et constitue une preuve en faveur d'un rôle cognitif de la mélanopsine* » explique Howard Cooper, chercheur à l'Inserm et l'un des auteurs de l'étude. Cette découverte pourrait déboucher sur la conception de systèmes lumineux qui stimuleraient les performances intellectuelles».

La vie en orange

16 sujets volontaires ont été soumis à un test : exposés à différentes couleurs de lumière

pendant 10 minutes, ils ont ensuite été plongés dans le noir pendant 70 minutes avant de réaliser des tâches cognitives déterminées par les chercheurs sous la surveillance d'une imagerie par résonance magnétique fonctionnelle (IRMf). Résultat : quand les participants étaient soumis en amont à une lumière orange, ils étaient plus performants. Le bleu aurait en revanche eu l'effet inverse.

Pour le site Gizmodo.fr, il serait même intéressant d'appliquer ces principes à l'éclairage des écoles.

[Cliquez ici pour lire le communiqué de presse de l'INSERM](#)

Vu dans [La Dépêche.fr](http://La_Depêche.fr) – 13 mars 2014 / [Le Figaro.fr](http://Le_Figaro.fr) – 20 mars 2014 / Gizmodo.fr – 12 mars 2014

Passage à l'heure d'été : effets sur la santé et efficacité

Nous vous invitons à consulter cet article du Blog de l'AFE qui détaille les effets du passage à l'heure d'été sur l'homme. Cet article synthétise la conférence donnée par le Collège Santé de l'AFE, et Claude Gronfier plus particulièrement à ce sujet, le 24 octobre dernier.

Vous trouverez également dans cet article un état des lieux des pratiques et études sur le passage à l'heure d'été dans le monde, ainsi qu'une annonce du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

[Cliquez ici pour le lire](#)

Dossier spécial : L'intelligence au cœur de tout ?

Paradoxe de l'ère actuelle : si l'heure est au tout numérique, qui fait une percée remarquable chez les ménages et notamment les jeunes, le bâtiment demeure l'un des irréductibles qui n'a pas encore été transformé.

Repères chiffrés : marché et perspectives

Selon ON World, il y aura 50 millions de maisons et bâtiments intelligents dans le monde en 2018. Cela représente une croissance de 600 % dans les 5 prochaines années. (Digitaljournal.com – mars 2014)

L'éclairage intelligent connaîtra un boom d'ici à 2020, et notamment grâce aux bureaux : les ventes de systèmes de contrôle d'éclairage pourraient atteindre 5,3 milliards de dollars. (Lux Review -mars 2014)

Trois marchés porteurs ont été identifiés :

- La gestion de l'énergie, qui verra l'avènement des thermostats intelligents
- La sécurité
- Et surtout, l'éclairage, en deuxième position.

[Nous vous invitons à consulter ce dossier sur le Blog de l'AFE.](#)

Au sommaire

L'éclairage intelligent au cœur de l'économie des bâtiments tertiaires et résidentiels : chiffres, débouchés et tendances

L'énergie au cœur de la compétitivité des entreprises

« L'industrie des « smartgrids » veut se fédérer » : chiffres emplois, constitution et enjeux de la filière

Les installations électriques tiendront-elles le choc ? : pistes de réflexion sur les perspectives d'évolution liées à la migration vers les « smartgrids »

[Cliquez ici pour lire l'article complet](#)

C'est dit

« L'éclairage doit être un atout stratégique, non plus un bien de consommation »

Agostino Renna, président et directeur général de GE Lighting EMEAM

Vu dans la Revue Lux n° 276 avril/mai 2014

C'est dit

«Les luminaires sont la clé car les clients demandent des systèmes complets afin de les intégrer chez eux, dans les bureaux et les usines »

François Seguineau, Toshiba's European lighting business

Note de l'AFE
François Seguineau interviendra aux JNL 2014 de Nantes, dans le cadre d'une table ronde sur le développement du marché des LED dans le monde, le 23 septembre prochain.

Quel avenir pour l'éclairage Made in France ?

Fleur Pellerin, ancienne ministre de l'Economie numérique, souhaitait créer une filière de production des objets connectés en France. Dans un panel d'objets connectés français choisis par le magazine l'Usine Nouvelle, il est intéressant de voir que 4 d'entre eux sont des technologies liées à l'éclairage et à la lumière (ampoule, applications de contrôle...). L'éclairage Made in France se développera-t-il par les objets connectés ?

Quelques repères

Si Arnaud Montebourg et Fleur Pellerin se sont mobilisés sur le sujet, c'est bien à cause de la manne financière que représentent ces technologies. Bien que les perspectives varient du simple au double

selon les cabinets d'étude, le marché mondial des objets connectés représentera en 2020 :

- plus de 26 milliards d'objets connectés
- 1 900 milliards de dollars d'opportunités d'affaires créées,
- pour un chiffre d'affaires de 300 milliards de dollars.

En ce qui concerne la France, 300 000 objets connectés ont été vendus en 2013. Un chiffre qui pourrait monter à 2 millions en 2015 selon GfK.

Un potentiel français

« Fabriquer des produits dans l'Hexagone n'est pas si simple du moins avec l'infrastructure actuelle ». Pour Loïc Poirier, directeur général

d'Archos, la France pourrait toutefois tirer son épingle du jeu en se recentrant sur le savoir-faire, tout comme certaines filières se sont déjà recentrées sur le luxe : si la France ne peut concourir sur les tablettes et smartphones « pour lesquelles sa valeur ajoutée est faible, les objets connectés nécessitent du design et des logiciels », éléments sur lesquels la France a toute sa place.

Autre potentiel : « *il existe en France de bons plasturgistes et travailleurs de métaux mais cette partie a besoin d'être redynamisée car les objets connectés utilisent des matières très travaillées* » poursuit Loïc Poirier.

Vu dans l'Usine Nouvelle – 20 au 26 mars 2014

Le marché de l'éclairage, l'exemple Australien

Alors qu'une partie des entreprises et organisations professionnelles européennes se bat pour retarder le report du retrait des halogènes et sauvegarder des emplois, un autre thème a fait l'objet d'une étude en Australie : les débouchés et ventes dans les magasins de vente et d'éclairage.

Ce marché, qui a souffert ces 5 dernières années, est sur le point de repartir pour atteindre prochainement 714,2 millions de dollars, soit une augmentation de 0,2 % par an. Les causes du ralentissement : comportement volatile des consommateurs et baisse des revenus suite à la crise. Les magasins ont donc subi le ralentissement des

constructions et rénovations. Ces dernières devraient toutefois repartir à la hausse, et faire augmenter le CA de l'industrie de 3,1 % en 2014. Il faut dire que le marché australien bénéficie d'une faible concentration d'entreprises se partageant le marché.

Principal concurrent émergent annoncé : les grandes surfaces et magasins « maison » ou « décoration », qui vont grignoter les parts de marché des magasins spécialisés en éclairage. Des grandes chaînes qui ont l'avantage de tirer les prix à la baisse, puisque leur chaîne de production et économies d'échelle leur permettent de traiter directement avec les producteurs.

La guerre des prix a-t-elle commencé ? C'est en tout cas ce que l'étude montrerait, puisque les consommateurs auraient tendance à se diriger vers les prix les plus bas. Autre point mis en avant par cette étude marketing : le profil des consommateurs « pressés », qui se dirigeront vers les grandes chaînes « tout en un » et non plus vers plusieurs magasins. Les points de vente spécialisés, en réponse à cette concurrence, se dirigeront vers une formation améliorée des employés ainsi qu'un service client amélioré.

Vu dans Digitaljournal.com – 5 mars 2014

Les emplois dans l'industrie de l'énergie

L'industrie de l'énergie en France c'est 142 000 emplois, soit 0.6 % de la population active.

Vu sur Twitter - @Ifopenergies

La filière du recyclage solaire s'organise

Si PV Cycle a été créé en 2007 en Europe par les fabricants de panneaux photovoltaïques (association sans but lucratif), la version française de collecte et recyclage de panneaux solaires vient à peine de voir le jour. Créée par les principaux acteurs français du photovoltaïque, l'entreprise PV Cycle France SAS a été annoncée en février dernier. Les acteurs prennent ainsi « de l'avance » sur la DEEE du 4 juillet 2012 qui n'a pas encore été transposée en France. L'agrément des pouvoirs publics n'a pas encore été donné.

Vu dans *Energie Plus* - 15 mars 2014

Note de l'AFE

Une mesure, saluée, plus bénéfique à l'économie circulaire qu'à l'environnement, puisque le photovoltaïque est recyclable à presque 90%.

« Concepteur lumière, un métier essentiel à l'ère de l'éclairage intelligent » Sujet JNL 2014

Habitué des coups de pieds dans la fourmière, Nidam Abdi livre un plaidoyer pour associer les concepteurs lumière aux villes intelligentes de demain. Ce faisant, il aborde un sujet sur lequel l'AFE attire l'attention depuis quelques années : quel avenir pour la conception en éclairage dans des villes où la gestion est numérique et quantitative ?

Alors que l'année 2015 a été déclarée « Année Internationale de la lumière » et « Année de la lumière en France » (Voir page 1), une pétition a été lancée dans plusieurs pays pour la

reconnaissance de la profession de concepteur lumière. « Peine perdue, les organisateurs de l'évènement ne voient pas encore l'utilité des concepteurs lumière, alors que partout dans le monde, ce métier prend une nouvelle dimension avec la montée en puissance du numérique qui ouvre de nouvelles perspectives pour l'éclairage intérieur et extérieur, architectural et urbain ».

Nidam Abdi prend l'exemple de la ville d'Eindhoven en Hollande, passée à la télégestion grâce aux LED. Rik van Stiphout, gestionnaire de l'éclairage de la ville, affirme que « l'offre de lumière artificielle au public est

devenue une question de confort ».

« Scénariste » de la lumière et des espaces urbains nocturnes, une fonction essentielle

Dans ces systèmes intelligents, le concepteur lumière a une place bien définie et une dimension « novatrice ». « Le concepteur lumière devient alors le scénariste d'une vie urbaine en amont des besoins en éclairage qui, à la fois, permet les réductions de coûts d'énergie et les émissions de CO₂, et offre des visions virtuelles insoupçonnées ».

Vu dans [Le Cercles des Echos.fr](#) – 20 mars 2014

Matières premières : de la sécurité des approvisionnements

Terres rares : l'OMC monte au créneau

L'Organisation mondiale du commerce a tapé du poing sur la table le 26 mars dernier au sujet des quotas d'exportation de terres rares imposés par la Chine. Pour rappel, l'UE, le Japon et la Chine avaient déposé plainte auprès de l'institution en mars 2012.

Depuis 2005, la Chine « protège ses ressources naturelles » afin d'« assurer un développement économique durable » sur les terres rares. Elle détient 90 % du marché, alors qu'elle n'abrite que 23 % des réserves mondiales. L'UE, qui a réagi à cette décision a déclaré dans un communiqué « Cette décision soutient la position de l'UE et de ses co-plaignants, le verdict est clair, les restrictions aux exportations ne peuvent pas être imposées pour des soi-

disant raisons de protection de l'environnement ».

On assiste à un retournement de situation depuis 2012, les industriels ayant déployé des efforts considérables pour limiter l'emploi des terres rares. Le représentant américain du commerce (USTR) souligne, lui, l'importance de ces terres rares dans des secteurs clés : électronique, acier, lampes basse consommation...

La Chine a 60 jours pour faire appel.

[Le Monde](#) – 26 mars 2014/
[L'express.fr](#) – 26 mars 2014

Des voies alternatives se présentent

Augmentation de la population, augmentation des applications... Les prévisions concernant la pérennité des ressources naturelles et matières premières ne sont pas optimistes. « Les réserves mondiales d'or seront vraisemblablement épuisées dans 20 ans, celles de cuivre dans 40 ans, celles de fer dans

80 ans ». L'éclairage n'échappera pas à cette règle.

Toutefois, les approches globales commencent à faire leur chemin, comme l'économie circulaire. Un mouvement soutenu par la population et l'image positive de la consommation collaborative : 48% des français disent la pratiquer et 80 % se déclarent prêts à le faire, à un moment ou à un autre.

« Par exemple, pour sécuriser et diversifier son approvisionnement en terres rares, le chimiste Solvay a développé un procédé technique lui permettant de recycler les six terres rares contenues dans les ampoules à économie d'énergie ». Et selon la fondation Ellen Macarthur, les entreprises y trouveraient même leurs comptes, en économisant chaque année « plus de 240 milliards de dollars en Europe » grâce à la réduction des consommations de matières.

Vu dans [Les Echos Business.fr](#) – 13 mars 2014

Les pilotes LED s'envolent

Des chercheurs de l'Institut Fraunhofer de recherche appliquée de Fribourg ont annoncé avoir réussi à produire des LED améliorées, plus compactes et plus puissantes, tout en consommant moins d'énergie. Ce tour de force a été réalisé grâce à l'utilisation de nitrure de gallium pour améliorer les drivers des LED.

Si plusieurs pistes d'amélioration des LED sont explorées (« pleine luminosité juste après avoir appuyé sur l'interrupteur », sensibilité aux variations de puissance et aux pics de puissance...), c'est la piste d'un matériau semi-conducteur en nitrure de gallium (GaN) que ces chercheurs ont expérimentée. « Au cours des tests pratiques, les scientifiques ont constaté que les pilotes

qui utilisaient ce nouveau matériau semi-conducteur étaient extrêmement robustes. Les composants GaN peuvent ainsi fonctionner à des courants, des tensions et des températures plus élevés que les transistors en silicium standard... Les transistors en nitrure de gallium peuvent également commuter à des fréquences élevées. La vitesse de commutation a un impact significatif sur la taille des bobines et des condensateurs intégrés dans les pilotes pour le stockage d'énergie. Dans un pilote à base de GaN, la vitesse de commutation peut être réalisée 10 fois plus rapidement que son équivalent en silicium ».

Résultats

Des LED plus puissantes et plus efficaces : + 86 % d'efficacité du conducteur

GaN et un rendement lumineux porté à 2 090 lumens (contre environ 1 000 lumens pour des lampes à LED comportant du silicium).

Pour le Dr Michael Kunzer, responsable du groupe de chercheurs au Fraunhofer IAF, « il ne faut pas sous-estimer le rôle joué par les pilotes LED sur l'efficacité, un élément essentiel aux économies d'énergie. En principe, plus le rendement et l'efficacité lumineuse sont importants, et plus la consommation d'énergie est faible. Si vous pensez que d'ici 2020 les LED auront pris près de 90 % du marché, il devient évident qu'elles joueront un rôle important dans la protection de notre environnement ».

Vu dans Enerzine.com – 14 mars 2013

Les LED sur le marché professionnel **Sujet JNL 2014**

En retard sur ses voisins, la France affiche un taux de pénétration des LED plus faible que celui de l'Allemagne : 30 % contre 45 % chez nos voisins d'Outre-Rhin.

Bénéficiant de marges plus importantes que sur le marché des particuliers, le marché professionnel se répartit :

- 30 % sur le marché de l'éclairage extérieur
- 20 % pour l'éclairage intérieur

Secteur en pleine croissance, l'éclairage des commerces, séduit par les possibilités de variation de couleur et d'intensité qu'offrent les LED. Les collectivités et municipalités montrent, à l'inverse, une certaine frilosité.

Vu dans [Les Echos.fr](http://LesEchos.fr) – 27 mars 2014

Revue LUX



Le numéro 276 de la revue Lux, spécial Light and Building est sorti.

Dédié aux nouveautés du salon Light + Building, il propose de nombreux dossiers sur les sujets incontournables de l'éclairage et de la transition énergétique : LED, rénovation dans le tertiaire...

Son dossier technique consacré à la rénovation de l'éclairage des bureaux, nous rappelle le potentiel des LED en termes d'éclairage connecté, dynamique et intelligent. Cette technologie, dont les progrès depuis deux ans sont indéniables, s'invite dans tous les projets, en intérieur comme en extérieur (Voir notamment les sujets sur Notre-Dame et La Mecque)...

La conception lumière ainsi que les retours d'expérience ne sont pas oubliés. Vous y découvrirez, entre autres, des paroles de professionnels et de gestionnaires, des mises en valeur architecturales ainsi qu'un dossier sur trois plans lumière, schémas et illustrations à l'appui.

[Vous pouvez en consulter un extrait ici.](#)

Si vous n'êtes pas encore abonné : lux.abo@2p-editions.com ou au 09 52 28 12 11

Les événements ...

9 avril
Conférence CIE-France / AFE

Au lendemain du centenaire de la CIE, le CIE-France vous invite à une rencontre avec ses experts sur le thème :

CIE-France : quel état des connaissances et quelles missions ?

Lieu : Espace Hamelin - Paris 16^e

Horaire : 14h - 17h

[Cliquez ici pour consulter le programme](#)

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

19 mai
Save the date
Les « Débats du Collège Santé »

Lieu : Espace Hamelin - Paris 16^e

Programme à venir

20, 21 et 22 mai
Light on Architect - CDO Events

L'AFE tiendra un stand et donnera une conférence sur le thème :

« Les grandes tendances de l'éclairage architectural dans le monde et en France »

Lieu : Lyon Eurexpo (dans le cadre du salon Lumibat)

Concours Lumière 2014 de l'AFE Bourgogne

Comme chaque année, l'AFE Bourgogne organise son concours Lumière afin de valoriser des réalisations d'éclairage.

[Cliquez ici pour en savoir plus](#)

L'AFE dans la presse
Ouest-France / Le Télégramme – Réunion de l'AFE Bretagne

Le 25 mars, le centre régional Bretagne de l'AFE organisait un « café lumière » sur le port de Blosson. Au programme, présentation du projet d'éclairage du port et visite des installations.

Enjeux, le magazine de l'AFNOR – Les formations de l'AFE
Le Magazine des Séniors – La dépression saisonnière

Les « Débats du Collège santé » avaient lieu le 24 octobre dernier sur le thème de la dépression saisonnière, qui touche une personne sur six.

L'Alsace – Remise de trophée par le centre régional Est

Bernard Kempf, président du centre régional Est de l'AFE, a remis un trophée à la ville de Rhinau début mars pour la récompenser de son engagement en matière d'éclairage public.

17 avril
AG du centre régional Nord

Le centre régional Nord vous invite à son Assemblée Générale le 17 avril prochain. Au programme : visite du stade Vélodrome de Roubaix, avec accueil d'Arnaud Tournant, multiple médaillé de cyclisme sur piste. L'architecte, le bureau d'étude ainsi que les éclairagistes vous présenteront également le projet.

Lieu : STAB – nouveau Vélodrome de Roubaix

Horaire : 17 h

[Cliquez ici voir le programme complet et vous inscrire](#)

24 juin
Save the date
Assemblée Générale de l'AFE nationale

Lieu : Espace Hamelin - Paris 16^e

Programme à venir

Liens utiles

Newsletters

Newsletters de la CIE

[Cliquez ici](#)

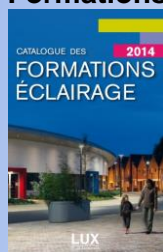
EDF Collectivités, la Lettre mars 2014

[Cliquez ici](#)

La Newsletter du Cluster Lumière

[Cliquez ici pour voir la newsletter de mars 2014](#)

Formations



Le [programme 2014 des formations AFE](#) est en ligne.

Nouveauté 2014 : les logiciels de calcul comme appui dans le projet d'éclairage

[Cliquez ici pour le télécharger](#)

Pour recevoir directement les articles et actualités de l'AFE :

 [Flux RSS du site Internet de l'AFE](#)

 [Flux RSS du blog de l'AFE](#)

L'AFE dans une application mobile

Allianz a lancé une nouvelle application gratuite pour les électriciens : L'Info des Pros

L'application « Info des Pros » permet d'accéder directement et en temps réel à toutes les informations jugées « pertinentes et fiables », qui concernent la profession :

- les dépêches des quotidiens régionaux ou nationaux marqués comme « préférés »,
- les actualités de toutes les sources spécialisées (Partenaires économiques, Presse professionnelle, Institutions, Instances professionnelles...), dont l'AFE

Au total, plus de 40 sources d'information sont référencées dans l'application mobile Info des Pros d'Allianz.

Application à télécharger gratuitement sur l'Apple Store :

<https://itunes.apple.com/app/id670105923>

Et sur Google Play (Android): <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.allianz.infopro>

Décès de Pierre Delaporte

Polytechnicien et ingénieur général des Ponts et Chaussées, Pierre Delaporte a exercé plusieurs fonctions, d'abord dans différents ministères, ensuite, au sein d'EDF dont il occupe la présidence du conseil d'administration en 1987. En 1992, il devient Président d'honneur de l'entreprise. En 1987, au sein de la Fondation EDF, est créé l'Espace Electra, rue Récamier à Paris. A l'origine, trois domaines d'intervention ont été privilégiés : l'art contemporain, le patrimoine et la nature. Ensuite, Pierre Delaporte a concrétisé sa passion de la lumière en assurant la Présidence de l'AFE entre 1993 et 1995, puis en devenant son Président d'honneur. Il a su insuffler à l'AFE un vent d'ouverture et d'échanges, permettant à l'association de se positionner aussi comme un acteur dans les débats sociétaux de la lumière. Dans la lumière le 14 mars dernier, Pierre Delaporte nous a quittés à l'âge de 85 ans. L'AFE présente ses condoléances à sa famille.

Ca a changé

Havells Sylvania Europe LTD

Christian Schraft devient Président d'Havells Sylvania Europe LTD

Yantec

Harald De Maillard prend la Direction Commerciale Grand Public de XanLite

Lucibel

Patrick Ginter nommé directeur des opérations industrielles

Zumtobel / Thorn

Bertrand Boudoux, déjà Directeur de Thorn France, a été nommé début mars Directeur France pour les deux marques.

Condoléances

Décès d'Hermann Hager à l'âge de 85 ans

Vu sur Electromagazine.fr – 28 mars 2014

Thomson Lighting

Nicolas Moisset prend la direction marketing. Il sera notamment chargé de l'expansion internationale de la marque, ainsi que le lancement et le déploiement de la technologie Li-Fi.

Actualités des partenaires

Les défis « Recy-Lum »

SudOuest.fr consacre un article à l'action de sensibilisation à la lumière engagée par nos deux partenaires Electriciens sans Frontières et Recylum, avec le soutien du ministère de l'écologie, auprès des écoliers.

[Cliquez ici pour lire l'article](#)